

### Département de l'AIN Arrondissement de **BELLEY** Canton de LAGNIEU

Commune de SAINT-VULBAS

**NOMBRE** 

15 de conseillers en exercice 10 de présents : 14 de votants

#### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SESSION ORDINAIRE en date du 12 septembre 2025

Présents: M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain

BOUVIER, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET et Karine FRIBOURG

Excusée: Mara PHILIP

Procurations: Marie-Odile ROUSSELET à Gisèle PLAZA

Maryline JAMES à Karine FRIBOURG Rémy BARGE à Corinne DRUHET

Sébastien GUILLON à Fabrice MONNERY

Secrétaire : Corinne DRUHET

Date de la convocation : 5 septembre 2025

### Délibération N°84 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du **CGCT**

#### REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
84	84-2025	Arrêté donnant délégation de fonctions à un conseiller pour la célébration d'un mariage			х
84	85-2025	ERRIGO – Aménagement cour – 521 rue CF		8 287.50 €	
84	86-2025	JUDIVERRE – Porte sortie de secours - MAPA		3 626.90 €	
84	87-2025	ENEDIS – Modification branchement 701 rue CF		1 316.00 €	
84	88-2025	SERVIGNAT – Appareillage salle de bain – 863 rue CF		1 180.57 €	
84	89-2025	ATRIUM - 4 terrasses béton désactivé – 626 à 648 CF		11 388.00 €	
84	90-2025	PERRIOL TP – Reprise réseau eaux usées 191 rue Centre - Marcilleux		4 815.00 €	
84	91-2025	TMPS – Pompe ETB jeu hérisson		2 897.00 €	
84	92-2025	TECHNOGYM – Achat matériel extension salle fitness		20 267.54 €	
84	93-2025	DOMBES HOTTES – Contrats de maintenance 2025 Commerces/CIR/Tertiaire		11 860.75 € / an	
84	94-2025	Décision n°2025/07 : Mouvement de crédits Budget Communal			
84	95-2025	Décision n°2025/08 : Mouvement de crédits Budget Centre International de Rencontres			
84	96-2025	BOULANGER – 2 ordi portables LENOVO -CLSH	916.65 €		
84	97-2025	BUGEY PEINTURE – Rénovation peintures – Charmoy n°3	7 538.20 €		
84	98-2025	PILLIU – Remplacement radiateurs – Charmoy n°3 et 6		3 140.00 €	
84	99-2025	PILLIU – Cuisine - 521 rue CF	3 564.90 €		
84	100-2025	BUT - Cuisines – Collectif Le Loué	82 869,63€		
84	101-2025	Cuisines 4 logements au 626 – 636 – 640 et 648 rue Claires Fontaines	11 795.72 €		
84	102-2025	Reprise charpente abri bus Marcilleux		6 289.43 €	
84	103-2025	Accès Tennis		9 761.56 €	
84	104-2025	BRUN Frères – Restauration roue du Moulin		28 500.00 €	

# <u>Délibération N°85 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 7 Lot 1</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de − 2 662,29 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

## <u>Délibération N°86 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 3 Lot 3</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 2 008,00 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

# <u>Délibération N°87 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux - Avenant 2 Lot 6</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de − 1 422,73 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

# <u>Délibération N°88 : Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux - Avenants 2 et 3 Lot 1</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants pour un montant de 1 544,50 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

## <u>Délibération N°89 : Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux - Avenant 1 Lot 8</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 477,50 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

## <u>Délibération N°90 : Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un</u> carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux - Avenant 3 Lot 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 12 763,50 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

### Délibération N°91 : Mise en place d'ombrières au centre aquatique - Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise OMEXOM pour un montant de 371 485,84 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

#### Délibération N°92 : Tarif vente de livres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le prix de vente à 5€ le livre concernant les titres cidessous et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes au compte 70388.

- Les opérations aériennes clandestines
- Le passé aéronautique de la Plaine de l'Ain
- Le 6 août 1944

Abstention de Maryline James par Karine Fribourg

### Délibération N°93: Attribution d'une subvention complémentaire - Sports Boules

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association SPORTS BOULES de SAINT-VULBAS, une subvention complémentaire de 25 000,00 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière.

### Délibération N°94 : Attribution d'une subvention complémentaire - Société de Chasse de Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Société de Chasse de Saint-Vulbas, une subvention complémentaire de 1 500€.

Cette décision fait suite à la facture de 3 172,82 € émise cette année par la fédération, au titre des dégâts occasionnés par les sangliers sur les cultures agricoles.

M. Fabrice Monnery souligne que les indemnités versées aux agriculteurs restent très en deçà des dommages réellement subis.

### Délibération N°95: Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser :

- 1 chèque de 6 000.00€ de Mme RUSSAC Catherine pour achat de matériel de gymnastique (praticable) sur le budget communal. Le dégagement du matériel permettra l'aménagement de salle d'escalade
- M. Jean-Louis Gréau précise que les travaux d'installation des blocs d'escalade débuteront le lundi 15 septembre.
- 1 chèque de 346.80€ de PACIFICA (pour Lorente) pour remboursement sur bris de glace sur le budget communal.

# <u>Délibération N°96</u>: Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties vacances de la <u>Toussaint</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de 3 sorties et fixe le tarif comme suit :

- 10€ /enfant pour le musée des illusions de Lyon
- 15€ /enfant pour le Laser Game Spécial Halloween
- 15€ /enfant pour la mission Koezio : Mission devenir agent d'élite

Aux suppléments, il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas				
	Quotient CAF T1	15.20 €		
St Vulbas	(0 <x<650)< td=""><td></td></x<650)<>			
	Quotient CAF T2	16.20 €		
	(650 <x<1150)< td=""><td></td></x<1150)<>			
	Quotient CAF T3	17.20 €		
	(>1150)			
	Quotient CAF T1	17.20 €		
Extérieurs	(0 <x<650)< td=""><td></td></x<650)<>			
	Quotient CAF T2	18.20 €		
	(650 <x<1150)< td=""><td></td></x<1150)<>			
	Quotient CAF T3	19.20 €		
	(>1150)			

## <u>Délibération N°97 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Création d'un tarif d'adhésion pour les jeunes de 11 à 17 ans</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un tarif spécifique pour l'ALSH 11-17 ans, avec une adhésion annuelle fixée à 25 € pour les jeunes domiciliés à Saint-Vulbas et 30 € pour les extérieurs, fixe à 5 € le tarif journalier applicable pendant les vacances scolaires et précise que des suppléments pourront être perçus pour certaines activités exceptionnelles et pour les séjours, après approbation du Conseil Municipal.

### Délibération N°98 : Centre Aquatique de loisirs - Création d'emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 3 emplois saisonniers de surveillant de bassin (OTAPS) à raison de 35h00 par semaine, dans la limite de 6 mois, charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité des vacances d'emplois auprès du centre de gestion et l'habilite à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.



### Délibération N°99 : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, de 3 postes de surveillant de bassin ETAPS, à temps complet, à raison de 35 heures de travail hebdomadaire, se réserve la possibilité de recruter des non-titulaires, précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget, décide de modifier le tableau des emplois permanents tel qu'il était fixé par la délibération du 15 décembre 2022, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune, tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et autorise Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

### Délibération N°100 : Indemnité astreinte gestion Centre International de Rencontres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle gestion des salles du CIR et la rémunération d'une indemnité astreinte pour l'agent concerné selon le barème fixé par arrêté ministériel :

Période d'astreinte	Astreinte d'exploitation	
Semaine complète (7 jours)	159,20 €	
Nuit lun.–sam. < 10 h	8,60 €	
Nuit lunsam. > 10 h	10,75 €	
Week-end (vendredi soir → lundi matin)	116,20 €	
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	
Dimanche ou jour férié	46,55 €	

#### Délibération N°101 : RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les plafonds annuels bruts de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) selon le tableau ci-dessous :

Groupe (ou poste)		IFSE		CIA (Complément Indemnitaire Annuel)	
	Intitulé des fonctions	Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum
Groupe 1	Direction et Direction adjointe / Technique	7 000,00	20 000,00	0,00	2 500,00
Groupe 2	Responsable de service > 5 agents	4 000,00	15 000,00	0,00	1 500,00
Groupe 3	Responsable de service < 5 agents	3 600,00	12 500,00	0,00	1 500,00
Groupe 4	Fonctions d'élaboration et de suivi exigeant un niveau d'expertise / technicité rare /encadrement de proximité (chef équipe animateur, tuteur.)/cadre expert	2 600,00	10 000,00	0,00	1 500,00
Groupe 5	Emplois nécessitant une expertise particulière : maîtrise d'un logiciel, habilitations réglementaires.	2 200,00	7 500,00	0,00	1 500,00
Groupe 6	Fonctions usuelles d'exécution avec une maîtrise particulière	1 800,00	5 000,00	0,00	1 500,00
Groupe 7	Fonctions usuelles d'exécution : (agent accueil, exécution, animation)	1 400,00	2 500,00	0,00	1 500,00

De maintenir les montants minimums antérieurement votés, afin de préserver une marge d'appréciation dans l'attribution individuelle de l'IFSE et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'application de la présente délibération, à notifier individuellement les montants aux agents concernés et à procéder aux ajustements budgétaires correspondants.



# <u>Délibération N°102 : Loyer propriété GUILLON sise 863 rue Claires Fontaines – Appartement 1 (ex 11 rue des Sources)</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer la propriété GUILLON, fixe le montant du loyer mensuel à 870€/mois et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 et toutes pièces s'y rapportant.

Des travaux restent encore à réaliser, notamment la séparation des réseaux de chauffage, d'eau et d'électricité, l'isolation phonique entre les deux logements ainsi que la finition du plafond.

#### Délibération N°103 : Bail fermage

Abstention de Fabrice MONNERY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à signer le bail à ferme Romain MONNERY pour les terrains cadastrés :

- section D n°436, d'une superficie de 17a 80ca,
- section D n°1182, d'une superficie de 8a 81ca,
- section D n°1309, d'une superficie de 80a,
- section ZA n°39, d'une superficie de 2ha 72a 10ca

M. Fabrice Monnery informe que deux agriculteurs font valoir leurs droits à la retraite. M. Romain Monnery reprend leurs exploitations ainsi que, par conséquent, les baux de location relevant de la commune.

### Délibération N°104 : Vente parcelle cadastrée S 1 (ex D n°587) - Mme BIEZ NAMECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente de la parcelle cadastrée S 1 (ex D n°587), d'une superficie d'environ 134 m², à Madame Biez Namèche, au prix de 200€ TTC/m², frais de géomètre et notaire à la charge de l'acheteur et autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage pour le tènement concerné, l'acte relatif à la vente, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## <u>Délibération N°105 : Vente des lots issus des lotissements situés Impasse Le Loué, Domaine de la Pierre Blanche</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le tableau des prix de vente comme suit :

ne suit.	ie suit :						
numéro lots	Prix de vente TTC	Tva sur marge	Prix de vente HT	Montant net = Prix HT - commission			
2	112 084,00	11 659,28	100 424,72	97 690,73			
3	105 442,00	10 968,36	94 473,64	91 901,64			
4	115 128,00	11 975,95	103 152,05	100 344,05			
5	91 051,00	9 471,36	81 579,64	79 358,64			
A	120 663,00	12 551,71	108 111,29	105 168,29			
В	90 221,00	9 385,16	80 835,84	78 635,84			
C	110 700,00	11 515,33	99 184,67	96 484,67			
D	148 892,00	15 488,29	133 403,71	129 772,71			
TOTAL	894 181,00	93 015,44	801 165,56	779 356,57			

De supprimer la référence au prix HT sur la valeur ajoutée sur la marge d'un montant de 241,41 € HT/m² indiqué dans le corps de la délibération du 31 janvier 2025, déclarant vouloir se référer au seul tableau ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ces opérations et de permettre à Monsieur le Maire, en cas d'empêchement, de déléguer sa signature, par arrêté municipal, à Monsieur Jacques ROLLAND, tant pour les actes nécessaires à la mise en place du lotissement « Le Loué 2 – Domaine de la Pierre Blanche » que pour les actes nécessaires à la vente des lots 2 à 5 et A à D.

## Délibération N°106 : Acquisition parcelle cadastrée section A 741 - Propriété MIQUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A 741 pour partie, sise en zone 2AU et N pour une contenance d'environ 400 m², propriété MIQUET, au prix de 16 000,00 €, honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

#### Pour information:

- M. le Maire évoque le projet de la Maison de la Culture et de l'amphithéâtre, rappelant l'avis consultatif défavorable émis par l'ASN. En conséquence, l'instruction est maintenue en l'état. Un modificatif sera toutefois déposé afin de prévoir, dans l'Orangeraie, la salle de confinement ainsi que la suppression de l'amphithéâtre, lequel pourra être remodelé.
- M. Sylvain Bouvier signale des dégradations au stade, notamment une vitre cassée.
- M. Jacques Rolland présente les déclarations préalables (DP) et permis de construire (PC) déposés depuis le 4 juillet.
- M. Sylvain Bouvier indique que les travaux de chaussée réalisés aux abords du Carrefour seraient à reprendre.
- M. Jean-Louis Gréau annonce la dissolution de l'association de secourisme. Une association de Péronnas a été contactée afin d'assurer la relève lors des grandes manifestations et événements organisés sur la commune.
- La question du devenir du matériel et des fonds de l'association reste posée.
- M. le Maire évoque le Tennis Santé.

#### La séance est levée à 22H00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 17 octobre 2025 ; Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
12/09/2025	84	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2025/126-127
12/09/2025	85	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 7 Lot 1	1.1	2025/128
12/09/2025	86	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenants 3 Lot 3	1.1	2025/129
12/09/2025	87	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenants 2 Lot 6	1.1	2025/130
12/09/2025	88	Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenants 2 et 3 Lot 1	1.1	2025/131
12/09/2025	89	Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 8	1.1	2025/132
12/09/2025	90	Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux – Avenant 3 Lot 2	1.1	2025/133
12/09/2025	91	Mise en place d'ombrières au centre aquatique – Marché de travaux	1.1	2025/134
12/09/2025	92	Tarif vente de livres	7.10	2025/135
12/09/2025	93	Attribution d'une subvention complémentaire - Sports Boules	7.5	2025/136
12/09/2025	94	Attribution d'une subvention complémentaire la Société de Chasse	7.5	2025/137
12/09/2025	95	Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement	7.10	2025/138
12/09/2025	96	Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties vacances de la Toussaint	7.10	2025/139
12/09/2025	97	Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Création d'un tarif d'adhésion pour les jeunes de 11 à 17 ans	7.10	2025/140
12/09/2025	98	Centre Aquatique de loisirs - Création d'emplois saisonniers	4.2	2025/141
12/09/2025	99	Modification du tableau des emplois permanents de la Commune	4.1	2025/142 à 145
12/09/2025	100	Indemnité astreinte gestion Centre International de Rencontres	4.1	2025/146
12/09/2025	101	RIFSEEP	4.1	2025/147-148
12/09/2025	102	Loyer propriété GUILLON sise 863 rue Claires Fontaines Appartement 1 (ex 11 rue des Sources)	3.3	2025/149
12/09/2025	103	Bail fermage	3.3	2025/150
12/09/2025	104	Vente parcelle cadastrée S 1 (ex D n°587) – Mme BIEZ NAMECHE	3.2	2025/151
12/09/2025	105	Vente des lots issus des lotissements situés Impasse Le Loué, Domaine de la Pierre Blanche	3.2	2025/152-153
12/09/2025	106	Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée A 741 – Propriété Gilles MIQUET	3.1	2025/154

Le secrétaire de séance

Marcel JACQUIN

Le Maire

Corinne DRUHET